
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUILLET 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Arnaud Coraboeuf le mardi 26 juillet 2016

Étaient présent : Mmes Barras, Deneubourg, Gravelet, Jamon, Thomasse, Van-Kerkhoven et Mrs, Groeneweg, Kassa, Lourdel, B. Selchotter, S. Selchotter.

Absents excusés : Mme Pain ayant donné pouvoir à Mr Coraboeuf, et Mr Dos Santos ayant donné pouvoir à Mme Gravelet.

Également présente, Mme MONIER, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Van-Kerkhoven

Début de la séance 20h10

Approbation du précédent compte rendu à l'unanimité

1- Tarif pour le stationnement des caravanes

Il semble normal de demander une participation aux frais d'électricité, d'eau et d'usage des sanitaires par les gens du voyages en stationnement sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil a adopté à l'unanimité un tarif de 5€ par jour et par caravane

2- Avis sur le rapport final de l'étude relative au "schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services à l'échelle du territoire communautaire"

Ce document comportant 70 pages avait été mis à disposition des conseillers qui par ailleurs avaient reçu par mail un exemplaire plus synthétique de ce rapport.

Chacun ayant pu en prendre connaissance, le rapport a été approuvé à l'unanimité

3- Avis sur la création d'un groupement de commandes entre les communes de Chatillon Coligny, Montcresson, Nogent sur Vernisson, Saint Maurice sur Aveyron et Sainte Geneviève des Bois, en vue de la passation d'une prestation de services pour le balayage mécanique des bordures et caniveaux

Il s'agit d'un pré-accord sur un projet de convention visant à la modernisation et à une diminution de la pénibilité du travail pour nos employés municipaux, et la non utilisation des produits phytosanitaires. Suite à cet accord de principe, une convention pourra être signée afin de permettre une consultation auprès des prestataires potentiels, dans le but d'obtenir le meilleur rapport qualité/ prix.

Chaque commune reste bien évidemment libre de déterminer le périmètre et la fréquence de la prestation qu'elle entend utiliser sur son territoire;

Le projet est adopté à l'unanimité

4- Augmentation du nombre d'heures effectuées par deux agents de l'école

Suite au départ de deux employées, la commune se trouve devant la nécessité de délibérer afin d'augmenter le nombre d'heures effectuées par Mmes Angélique Poulain et Patricia Chupau (dont les contrats seront respectivement de 20h30 et 23h hebdomadaires) dans le but d'assurer la pérennité des services de garderie, cantine et ménage à l'école.

Les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité

5- Suppression et création d'un poste pour permettre un avancement de grade

Depuis janvier 2014, Mme Marinette Blanckaert aurait pu bénéficier d'un avancement de grade. Cependant le précédent Maire ne le lui a accordé qu'à compter du 1er mars 2016, sans pour

autant créer le poste. Cet avancement n'a donc pas pu être effectif. En effet il est nécessaire pour permettre un avancement de grade que le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération en vue de la création du nouveau grade dans le poste, et de la suppression de l'ancien grade? L'intéressée à malheureusement perdu 2 ans et 8 mois.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité cette double délibération qui permettra à l'avancement de prendre effet au 01 août 2016 : suppression d'un poste d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles échelle 4 échelon 8 et création d'un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles échelle 5 échelon 8.

6- Création d'un poste pour assurer le remplacement de deux personnes

Suite au départ de deux personnes (déjà évoqué au point 4), la municipalité connaît un besoin de personnel pour compléter les services à l'école (TAP, cantine, garderie) et effectuer le ménage (mairie, salle des fêtes, église). Ce poste, représente une charge horaire de 30 H.

La création du poste d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe échelon 5 en vue du recrutement de Mme Corine Nérré est approuvée à l'unanimité

7- Surélévation d'un compteur EDF et du poste électrique d'alimentation des pompes de relevage aux Fontaines.

(Mme Van-Kerkhoven fait remarquer que sa famille n'est en aucun cas partie prenante dans cette affaire puisque des travaux personnels importants seront réalisés en vue de la protection anti-crues de son domicile, notamment par la mise en place d'un clapet anti-retour au niveau de l'évacuation des égouts)

Il s'agit de surélever le compteur EDF (un devis de 1600 euros a été adressé par l'EDF) et le poste électrique (un devis a été estimé par l'entreprise Hommey). En effet lors de la crue du 30 mai, l'eau et la boue ont pénétré dans l'installation...

Ces travaux sont approuvés à l'unanimité

8- Décision modificative budgétaire sur demande de la trésorerie

Il s'agit de deux corrections d'écritures comptables:

- La première concerne la convention passée avec le SIAEP. Le précédent Maire ayant refusé de payer les sommes dues en 2014 et 2015, ces dernières ont du être payées cette année (sur le budget 2016, alors que le poste correspondant n'était pas suffisamment crédité.

Pour régulariser le paiement, la trésorerie nous demande la passation d'écritures suivantes:

Sur le budget communal : inscrire au 658 (dépenses) et 6419 (recettes) la somme de 9000 euros afin d'effectuer un mandat de cette somme pour le service assainissement.

Au budget assainissement : inscrire au 621 (dépenses) et au 7084 (recettes) cette somme de 9000 euros avec un titre de recettes.

Décision approuvée à l'unanimité

- La seconde correspond à un erreur d'imputation : annulation d'une imputation de 4813,48 euros au compte 1318, ré-imputation de cette somme au compte 1328.

Décision approuvée à l'unanimité

9- Assurance du car scolaire suite à donation :

Plusieurs propositions ont été évoquées, (tous risques avec ou sans franchise, au tiers)

Le car sera couvert à compter du 1er août 2016 au tiers avec garanties vol et incendie et surtout personnes transportées et conducteur pour une cotisation de 684,47€ par an.

Décision prise à l'unanimité

Questions diverses :

- la renégociation des contrats d'assurance a permis à garanties identiques d'économiser chaque année la somme de 2285 euros. Pour 2016 cette somme sera calculée au prorata des 5 mois restants.

- Problème de tonte au stade : il faudrait une tonte plus régulière (une fois par semaine) ou envisager un autre système. C'est à l'étude.
- Penser à désherber et rendre praticable le chemin communal qui fait face à la ruelle Saint Marc et permet le passage de la route de Bel-Air à celle de Châtillon.
- Coupures du réseau Orange : des tests sont en cours et un ingénieur réseau est désormais sur place.
- La Présence Verte (très impactée par les coupures de réseau) est à nouveau opérationnelle.
- Mutuelle pour tous : Un dossier est disponible à l'accueil . La mutuelle est celle prise par des communes comme Courtenay, Châtillon-Coligny...) Une réunion de travail est prévue le 7 septembre sur cette question avec M. Perron, directeur de la société mutualiste envisagée.
- Donation par Mme Thomasse d'un ballon d'eau chaude de 150litres au stade de St Maurice sur Aveyron
- Collecte de la Croix Rouge : la collecte qui concerne vêtements et jouets aura lieu le 8 octobre avec normalement la logistique de la croix rouge. A cette fin il est prévu une réunion de la commission affaires sociales en septembre.
- Bilan du camion carré rouge : 62 personnes de la commune ont bénéficié de colis alimentaires qui ont permis de subvenir aux besoins alimentaires de 130 personnes au total. Remarque : la croix rouge est le seul décisionnaire concernant l'attribution de ces colis alimentaires
- Demande de modification de l'heure du conseil municipal : afin de permettre aux familles de s'organiser plus facilement pour participer ou assister au conseil municipal, l'horaire proposé est 20h45.
- Démission de Mr F. Chupau. Suite à des changements importants dans sa vie professionnelle, Mr Chupau ne sera plus suffisamment disponible et à préféré renoncer à son mandat de conseiller municipal.

Fin de la séance 23h00